

Pour une politique patrimoniale efficace
à la Ville de Montréal

Mémoire présenté à

**l'Office de consultation publique de Montréal
sur le projet de Politique du patrimoine**

Par

La Société Découverte et Sauvegarde du Patrimoine de l'Ouest-de-l'Île

La Société patrimoine et histoire de l'île Bizard

La Société historique de Dorval

La Société d'histoire de Beaconsfield-Beaurepaire-Baie-d'Urfé

Montréal, janvier 2005

***Toutes les personnes et les sociétés ayant participé
à la rédaction de ce document adhèrent à la
Déclaration québécoise du patrimoine.***

***Nous affirmons «notre droit à la mémoire et notre devoir de
respect envers les gens, les lieux et les objets qui en sont les
porteurs ».***

Introduction

En tout premier lieu, nous félicitons la Ville pour son initiative de développer une politique de protection du patrimoine. En complément à la création du Conseil du Patrimoine, cette étape a, selon nous, le potentiel de permettre à la Ville de préserver les richesses patrimoniales qui lui donnent son cachet et son caractère distinctifs.

Nous espérons que notre participation servira **réellement** à bonifier le projet de politique du patrimoine, tel que nous invite à le faire Madame Francine Sénécal, responsable de la culture et du patrimoine à la Ville de Montréal, afin que la politique proposée protège et mette en valeur le patrimoine collectif. Nous souhaitons également que la politique qui résultera des consultations en cours sera mise en application le plus rapidement possible. Nous attendons par conséquent que la Ville investisse dans les ressources financières, humaines et techniques nécessaires à sa mise en œuvre. Nous souhaitons tout particulièrement qu'elle puisse mieux soutenir les intervenants et les organismes présents sur le terrain qui se consacrent bénévolement à la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine.

Présentation de la Société découverte et sauvegarde du patrimoine de l'Ouest-de-l'Île (SDSPOI)

La Société, constituée en organisme sans but lucratif depuis 2002, a pour mission de promouvoir et de sauvegarder les richesses patrimoniales de l'Ouest-de-l'Île. Initiée par les sociétés d'histoire et patrimoniales locales, la SDSPOI est soutenue par le Centre local de développement de l'Ouest-de-l'Île (CLD). Son conseil d'administration est composé de membres des sociétés d'histoire et de sauvegarde du patrimoine, de représentants des milieux culturels, d'intervenants économiques et d'élus locaux. Le territoire de la SDSPOI couvre les arrondissements situés à l'ouest de St-Laurent et de Lachine.

La SDSPOI a mis sur pied un Circuit patrimonial à vélo qui identifie sur une carte touristique des sites et des bâtiments d'intérêt patrimonial tout au long d'un parcours de plus de 70 kilomètres longeant les rives de l'Ouest de l'île. Plus de cinquante plaques descriptives ont été installées devant des maisons et immeubles décrivant les qualités architecturales, historiques et patrimoniales de ces sites. Vingt-cinq nouvelles plaques seront installées au printemps 2005. Des visites guidées des villages complètent l'été les activités offertes aux résidents et visiteurs.

Présentation des sociétés d'histoire et de sauvegarde du patrimoine de l'Ouest-de-l'Île

Toutes les sociétés d'histoires décrites ci-dessous de même que de nombreux bénévoles ont travaillé ensemble à la mise sur pied de la SDSPOI et ont participé à la préparation de ce mémoire.

- **La Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire** a été fondée en 2000. Elle compte 160 membres et a pour mission de promouvoir la richesse du patrimoine historique, architectural et archéologique de Pointe-Claire. Parmi ses réalisations, soulignons la sauvegarde de trois maisons patrimoniales, l'obtention de fouilles archéologiques sur la pointe de Pointe-Claire et des activités pédagogiques pour des élèves du primaire. De plus, elle a été à l'origine du réseautage des Sociétés historiques et de sauvegarde de l'Ouest-de-l'Île, avec la création de la Société découverte et sauvegarde du patrimoine de l'Ouest-de-l'Île. Elle travaille présentement à refaire «chanter» le moulin de Pointe-Claire.
- **La Société patrimoine et histoire de l'île Bizard** a été incorporée en 2002 et sa mission consiste à sensibiliser les membres et le public en général à l'histoire et au patrimoine, à préserver et à mettre en valeur toutes les formes de patrimoine ou tout autre aspect patrimonial qu'elle juge bon de faire connaître. Entre autres réalisations, elle a initié la mise en valeur de la salle du patrimoine à la bibliothèque de l'Île-Bizard avec cette dernière. Aussi avec l'arrondissement, elle a obtenu la mise en place de vitrines d'exposition et l'organisation de conférences. La Société a également œuvré pour la conservation du manoir Denis-Benjamin-Viger. En 2003, elle a organisé les événements du 325^e anniversaire de l'île. À cette occasion, elle a monté et produit une exposition qui depuis est devenue itinérante. L'exposition s'est enrichie d'un disque compact (CD) et d'une brochure intitulée « L'ère des cageux , une épopée du 19^e siècle ».
- **La Société historique de Dorval** a été fondée en 1984 et, de ce fait, constitue la doyenne des sociétés d'histoire de l'Ouest-de-l'Île. Elle s'est donnée pour mission de travailler dans l'intérêt des citoyens de Dorval pour conserver, consolider, étudier, et promouvoir l'histoire de Dorval (personnes, monuments, objets, photographies, documents, etc.). Elle vise à permettre aux citoyens de Dorval de comprendre et de se familiariser avec l'histoire de leur arrondissement et les encourager à connaître les racines et les traditions de leur communauté. En plus d'organiser de multiples conférences, elle a publié un guide patrimonial sur Dorval et installé des plaques descriptives de maisons dans le village de Dorval.
- **La Société d'histoire de Beaconsfield-Beaurepaire-Baie-d'Urfé** : Fondée en 1978, la société est devenue beaucoup plus active ces deux dernières années en intégrant Baie-d'Urfé. Elle vise notamment à identifier, à contribuer à protéger le patrimoine et à faire la promotion de l'histoire du secteur. Elle a obtenu le mandat de l'arrondissement pour l'identification du patrimoine bâti de Baie-d'Urfé. Elle invite à ses réunions régulières de sensibilisation des conférenciers renommés.

Contexte de l'Ouest-de-l'Île

L'Ouest-de-l'Île a une longue histoire bien particulière et est marqué par plusieurs étapes de développement.

Dès le XVII^e siècle, il y eut une occupation du territoire dans des endroits stratégiques, par exemple, Dorval en 1665, Senneville et Ste-Anne-du-Bout-de-l'isle en 1672, Baie-d'Urfé en 1678, Pointe-Claire en 1684, Sainte-Geneviève en 1717 et enfin l'Île-Bizard en 1735 (concession de la

terre en seigneurie en 1678). Chacun des villages a grandi de façon bien spécifique. Loin de Montréal, les anciens villages du nord et du sud de l'Ouest-de-l'Île ont formé un ensemble cohérent d'évolution architecturale, économique, sociale et paysager. En somme, ce qui fait la spécificité de l'ensemble de l'Ouest-de-l'Île, c'est cet amalgame.

C'est ainsi que, dans la mouvance de la «reconnaissance» patrimoniale qu'ont été les années 70, des regroupements se sont formés spontanément pour défendre des bâtiments, pour sensibiliser les élus et les autres citoyens à la défense et la conservation de notre patrimoine collectif. Au cours des ans, les actions de cette intervention bénévole n'ont pas été constantes faute de ressources financières. Seule la Société historique de Dorval a survécu à ces années. Cependant, nous assistons, depuis environ quatre ans, à un renouveau, car les regroupements patrimoniaux sont redevenus actifs sachant bien que, sans eux, toute sensibilisation et actions menées à terme sont impossibles.

Quelques constats :

Patrimoine naturel et bâti :

- Des bâtiments anciens sont démolis pour faire place aux « monster houses » qui détruisent l'environnement naturel et la valeur des bâtiments adjacents en plus de nous cacher ces bâtiments anciens qui reflètent la l'architecture domestique de la région. À Kirkland, la propriété Jean-Baptiste-Jamme, qui aurait pu être mis en valeur par son inclusion dans un site public, a perdu ses caractéristiques architecturales historiques intérieures et est dévaluée par l'implantation d'un centre d'achat qui l'encercler.
- Le patrimoine naturel (les rives et boisés) disparaît au profit du développement immobilier et industriel.
- Le caractère champêtre de certains sites est définitivement perdu. À Pierrefonds, dans le secteur Gouin ouest, près de l'emplacement de l'ancien Petit Fort, des projets immobiliers d'envergure sont présentement en chantier et compromettent l'ensemble paysager et architectural de l'environnement.

Patrimoine archéologique :

- Le patrimoine archéologique est très difficile à défendre étant donné son manque de «visibilité». Il est d'autant plus important d'évaluer sous cet angle un site à construire ou à réaménager avant de débiter les travaux. Les expériences vécues à Pointe-Claire ont clairement démontré la difficulté de convaincre les administrateurs municipaux et certains propriétaires de l'importance de ce patrimoine.
- Dans l'Ouest-de-l'Île, il y a un très riche patrimoine archéologique témoin des régimes français et anglais ainsi que de la présence amérindienne. Malheureusement, nous pouvons souvent constater sa destruction tout au long des rives ; des exemples : le Fort de la Présentation à Dorval, dans le village de Pointe-Claire, la mission Saint-Louis, la Pointe-Caron etc. À Pierrefonds également, en bordure du boulevard Gouin, à l'est du Petit Fort, il y a présentement de grands développements domiciliaires en cours sans encadrement archéologique. Cet endroit possède pourtant un très grand potentiel archéologique reconnu. Ce constat peut être étendu à tous les arrondissements du territoire.

Notre réflexion sur la politique du patrimoine

Portée de la politique

La politique couvre un spectre très large d'éléments englobant même le patrimoine «culturel immatériel». Il est certes plus prudent de couvrir plus largement que moins, mais nous craignons qu'à vouloir tout protéger, les efforts soient dilués ou encore que les ressources financières soient insuffisantes.

Nous pensons qu'il y a des priorités à établir et à classer dans un ordre précis. En ce sens, nous privilégions le bâti, l'historique, l'archéologique, le naturel, la toponymie et le commémoratif. Par ailleurs, compte tenu de la pression qui est exercée par la période intense de développement immobilier, le patrimoine bâti, archéologique et naturel constituent les éléments, qui selon nous, devraient être placés en tout début de liste et en priorité dans les interventions de protection.

Conscient que le document est conçu en termes de politique et qu'il est à ce titre de portée générale, nous craignons qu'il en résulte une action qui manque de précision et que cette politique ne puisse être appliquée de façon serrée. Si les différents types de patrimoine sont bien décrits, plusieurs éléments des actions à mettre en œuvre nous paraissent moins bien définis.

Portée territoriale de la politique

Depuis quelques années déjà, l'Ouest-de-l'Île vit les effets de la réorganisation municipale. Les consultations du printemps dernier vont mener à la reconstitution de certaines des anciennes villes en janvier 2006. La préoccupation pour le patrimoine est déjà très inégale dans les arrondissements actuels de l'Ouest-de-l'Île. À quelle situation serons-nous confrontés en janvier 2006 compte tenu des changements qui affecteront les «nouvelles villes»? Il y a fort à parier que celles-ci auront d'autres préoccupations que la sauvegarde du patrimoine dans ce contexte de changement et de réorganisation budgétaire. Cette perspective nous inquiète en ce qui a trait à la promotion et à la sauvegarde du patrimoine.

L'adoption prochaine d'une politique du patrimoine nous réjouit certainement et nous saluons l'arrivée de ce projet. Nous nous interrogeons cependant sur la portée territoriale de cette politique. Nous sommes évidemment conscients de la volonté d'autonomie exprimée par les citoyens et administrateurs municipaux. Néanmoins, nous pensons qu'une politique dont l'application couvrirait l'ensemble de l'île de Montréal apporterait une meilleure garantie de protection du patrimoine.

Certains domaines d'activités des municipalités vont demeurer sous la responsabilité de la Ville de Montréal. Il en est ainsi des réseaux artériels de circulation, de la distribution de l'eau pour ne citer que ces exemples. Nous verrions d'un bon œil que le patrimoine fasse également partie de ces responsabilités centrales. Principalement deux raisons nous font pencher dans cette direction. Bien que manifestant un intérêt pour la sauvegarde du patrimoine, certains arrondissements, les plus petits par exemple, n'ont peut-être pas les ressources financières pour mener à bien cette tâche. Aussi, ils ne disposent pas non plus de l'expertise nécessaire, expertise qui, soulignons-le, ne s'est pas développée du jour au lendemain même à la Ville de Montréal.

Pour nous, la protection et la sauvegarde du patrimoine devraient s'appliquer à l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. À cette fin, nous incitons fortement les responsables de ce projet de

politique à poursuivre avec vigueur les démarches nécessaires, auprès du Comité de transition, pour recommander des dispositions qui permettraient d'atteindre cet objectif. Par ailleurs, les principaux acteurs et décideurs du patrimoine de la Ville doivent acquérir une meilleure connaissance du territoire de l'Ouest-de-l'Île et des organismes actifs dans le domaine du patrimoine. Pour compléter notre opinion sur cette question, il serait vital qu'une solution équivalente à l'entente MCCQ-Ville soit trouvée pour l'ensemble du territoire de Montréal.

Soutien aux groupes locaux

Le projet de politique énonce à maintes reprises qu'un soutien au milieu associatif est nécessaire et essentiel à la poursuite des objectifs visés. Deux éléments qui se dégagent du document nous paraissent insuffisants. La définition du milieu associatif nous semble très générale pour ne pas dire vague. Que comprend-on dans cette appellation ? Quels sont les critères qui vont guider le «soutien» qui sera accordé aux groupes ou associations qui font partie de ce «milieu associatif».

Nous considérons que le milieu associatif est constitué par des groupes de citoyens ou des organismes à but non lucratif qui prennent à cœur la sauvegarde des éléments patrimoniaux et qui œuvrent directement dans leurs communautés. Ces groupes ou organismes mettent en place différents outils de sensibilisation et effectuent des actions et des pressions dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine.

L'autre élément est la question du soutien financier. Bien que cet élément, plus concret, n'ait pas nécessairement sa place dans une politique de patrimoine et qu'il relève plus d'un processus budgétaire, nous demeurons inquiets que ce «soutien» ne reste qu'au niveau de l'intention et que les sociétés d'histoire et de sauvegarde locales ne reçoivent pas plus de soutien financier adéquat.

Nous ne trouvons pas dans le projet de politique de mesures significatives au niveau du soutien technique qui pourrait être offert aux groupes locaux et sociétés d'histoire et de sauvegarde. Par exemple et en plus du soutien financier, la Ville devrait mettre à la disposition des sociétés d'histoire et de sauvegarde, les ressources techniques et professionnelles dont elle dispose sans que les bénéficiaires aient à défrayer ces ressources. Enfin, il est important que les diverses instances mises en place se coordonnent entre elles et avec les intervenants du milieu afin d'assurer une harmonisation et d'éviter les pertes de temps et d'énergie dans les divers dossiers. La politique devrait comprendre des mesures à cet effet.

Par ailleurs, afin d'assurer une meilleure adéquation entre la réalité du terrain que les intervenants des milieux locaux connaissent très bien, la Ville devrait mettre en place des mécanismes d'information et d'échanges réguliers et constants avec les organismes actifs sur la question du patrimoine. Ainsi tous pourront bénéficier des connaissances acquises sur le terrain. Il en découlera que les interventions qui seront amenées serviront à réaliser des prises de décisions et des mises en application plus près de la réalité.

En terminant, si comme nous le souhaitons, la politique couvre l'ensemble de l'Île de Montréal, il faudra que les responsables de sa mise en œuvre demandent que la Ville affecte un budget plus important que le présent budget qui correspond à un territoire plus restreint.

Sur la question des inventaires

Bien entendu, pour protéger adéquatement il faut d'abord bien connaître ce qui devrait l'être et la nécessité de dresser des inventaires ne fait pas de doute. Pour éviter l'écueil de toujours faire des inventaires et de manquer d'actions concrètes de sauvegarde, nous recommandons que la

politique comprenne un plan d'action doté d'un échéancier qui situe la fin de la période d'inventaire dans le premier tiers de la période de dix ans prévue par le projet de politique. En somme, nous proposons qu'il y ait un plan directeur des actions de développement patrimonial (ex.: PIIA, plan d'aide en restauration, etc.). Nous appuyons la réalisation des inventaires dans la mesure où il en résultera des actions concrètes. Dans la période où l'inventaire est réalisé, des mesures intérimaires devraient être mises en place pour éviter que des bâtiments ou des sites soient compromis. Devrait être réalisé en priorité et de façon urgente un inventaire des bâtiments abandonnés, à vendre ou situés sur des terrains commerciaux ou industriels et cela, au niveau des futures villes et des arrondissements.

Les mesures réglementaires intérimaires prévues pour le patrimoine institutionnel ne devraient pas être appliquées exclusivement sur ce secteur et devraient couvrir également les autres éléments patrimoniaux.

La notion de « veille »

Cette notion mentionnée dans la politique devrait être mieux définie et elle devrait être articulée autour d'un mécanisme de réaction rapide face à des situations où des sites patrimoniaux sont menacés.

Le Conseil du patrimoine devrait créer, un mécanisme de veille d'urgence fonctionnel, efficace et pluridisciplinaire qui inclurait les mécanismes d'échanges d'information avec les sociétés d'histoire et de sauvegarde ainsi que des représentants des arrondissements.

Conclusion

La présentation que nous venons de faire est définitivement orientée à partir de l'Ouest-de-l'Île, un territoire encore mal connu des intervenants en patrimoine et de la population de Montréal en général, voire de ses résidents. Nous espérons donc que cette action contribue également à mieux faire connaître les organismes et les bénévoles qui se portent à la défense du patrimoine de notre territoire. Bien que travaillant en premier lieu pour la promotion et la sauvegarde du patrimoine de l'Ouest-de-l'île, nous soutenons aussi les efforts de tous les organismes de l'île de Montréal qui partagent des objectifs similaires.

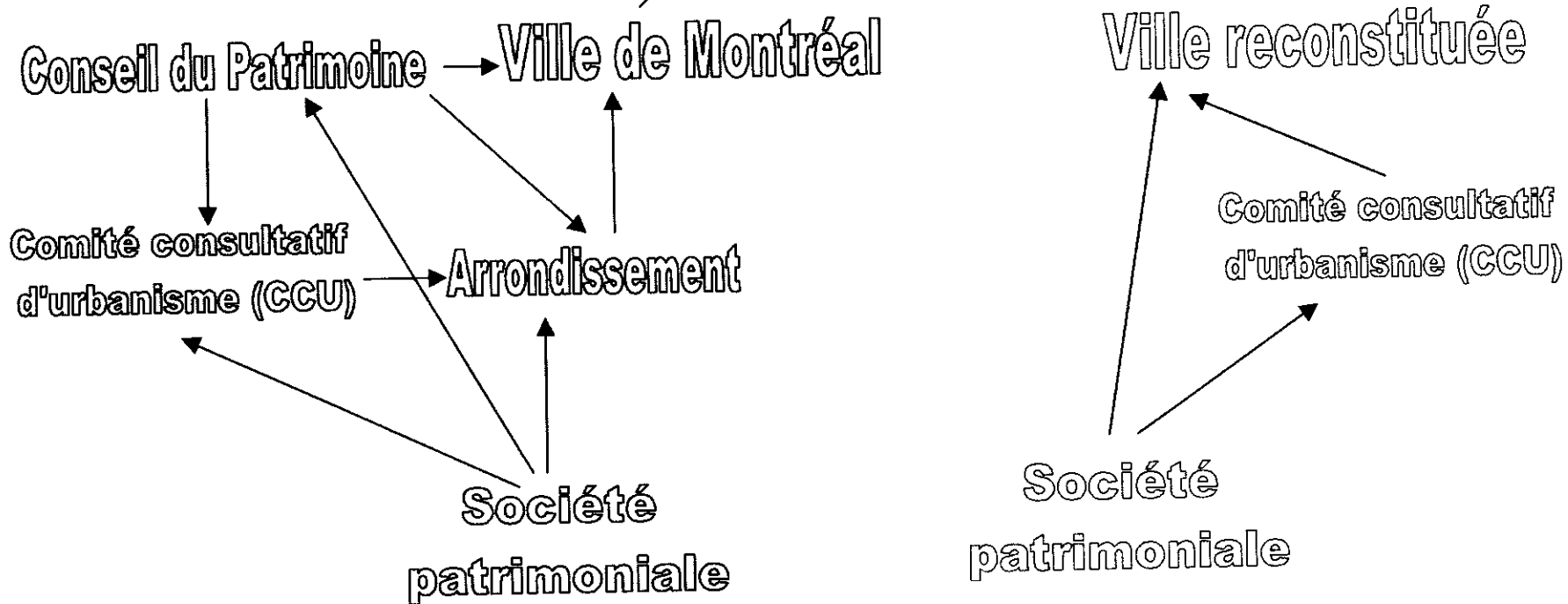
Nous souhaitons également ici, offrir notre collaboration aux intervenants municipaux dans le but d'assurer le succès de cette future politique. C'est dans cette optique que les recommandations ont été élaborées par les différentes personnes qui ont participé à la rédaction de ce document.

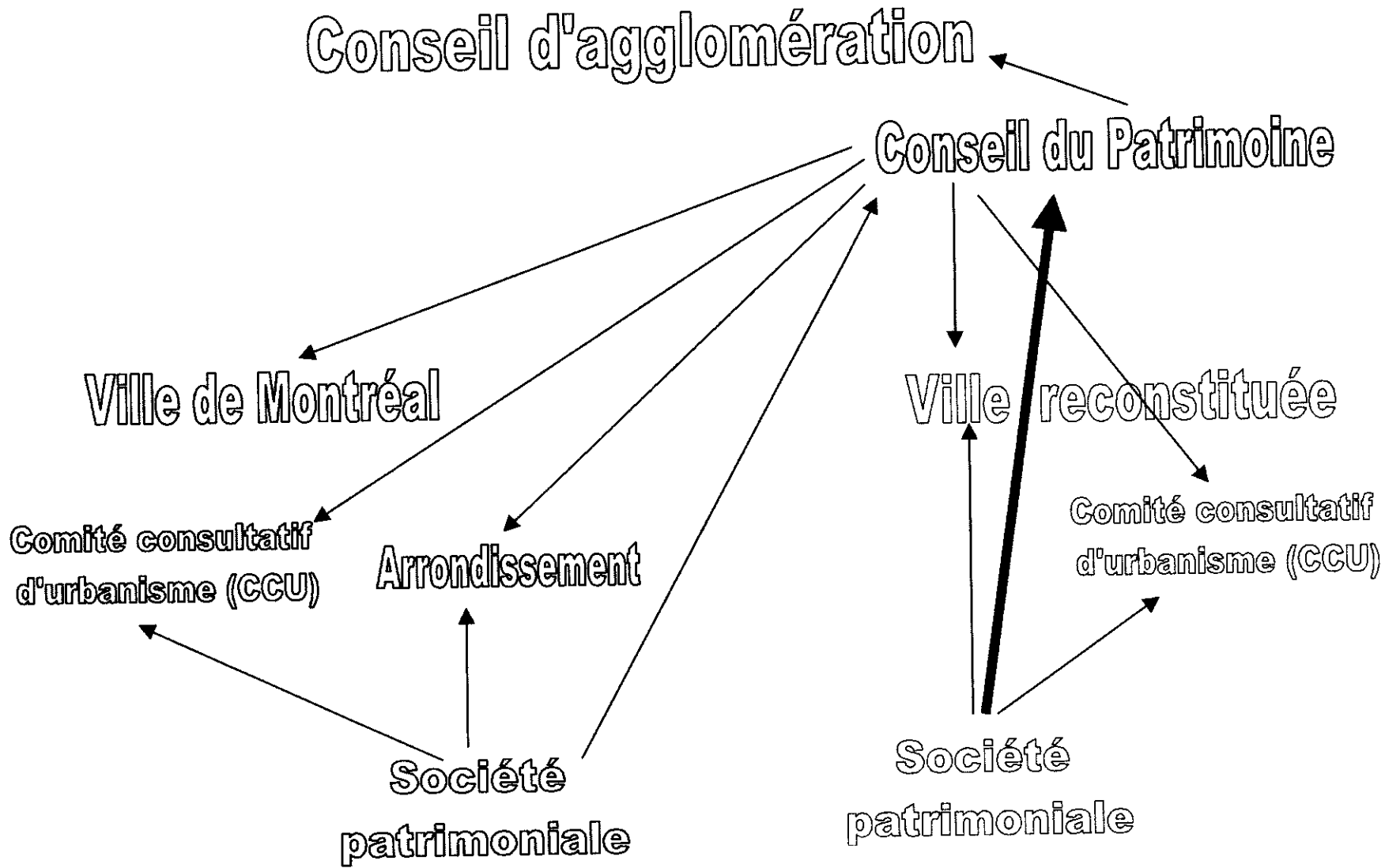
Sommaire des recommandations

1. Assurer que l'application de la politique couvre l'ensemble de l'île de Montréal pour apporter une meilleure garantie de protection du patrimoine. Nous verrions ainsi d'un bon œil que le patrimoine fasse également partie des responsabilités centrales de l'agglomération ou de la ville centre.
2. Poursuivre avec vigueur les démarches nécessaires, auprès du Comité de transition, pour recommander des dispositions qui permettraient d'atteindre cet objectif d'une politique patrimoniale couvrant l'ensemble de l'île.
3. Développer chez les principaux acteurs et décideurs du patrimoine de la Ville une meilleure connaissance du territoire de l'Ouest-de-l'Île et des organismes actifs dans le domaine du patrimoine dans le but de construire une vision collective des défis en matière de patrimoine.
4. Favoriser une relation constante entre les comités consultatifs d'urbanisme (CCU) des arrondissements et les différentes sociétés de sauvegarde et d'histoire par des mécanismes d'information et d'échanges réguliers et constants. Il est également important que les diverses instances mises en place se coordonnent entre elles et avec les intervenants du milieu afin d'assurer une harmonisation des interventions.
5. Que le Conseil du patrimoine crée, au sein de son organisme, un mécanisme de veille d'urgence fonctionnel (autant pour le bâti que l'archéologie) efficace et pluridisciplinaire qui inclurait les mécanismes mentionnés au point 4.
6. Mettre à la disposition des sociétés d'histoire et de sauvegarde, en plus du soutien financier, les ressources techniques et professionnelles dont la Ville dispose sans que les bénéficiaires aient à défrayer ces ressources.
7. Que la Ville de Montréal fasse des pressions auprès du Ministère de la Culture et des communications afin d'obtenir les outils législatifs permettant d'assurer une meilleure protection des sites archéologiques sur les terrains privés.
8. Affecter un budget plus important que le présent budget afin qu'il soit suffisant pour couvrir le plus grand territoire prévu.
9. Rédiger un plan directeur des interventions en patrimoines doté d'un échéancier qui situe la fin de la période d'inventaire dans le premier tiers de la période de dix ans prévue.
10. Réaliser en priorité et de façon urgente un inventaire des bâtiments abandonnés, à vendre ou situés sur des terrains commerciaux ou industriels.

À PORTÉE LIMITÉE

Conseil d'agglomération





À PORTÉE ÉTENDUE